

10.01.17

14:23



«Le procès à venir sera donc celui des méthodes de l'antiterrorisme»

Tarnac. Marie Dosé, avocate de plusieurs prévenus de Tarnac, réagit auprès de *Libération* après que la qualification terroriste a été écartée :

«Pendant huit années, la justice s'est acharnée à utiliser les moyens de l'antiterrorisme et à marquer cette procédure de son sceau pour finalement aboutir à cette décision. Espérons que huit années supplémentaires ne soient pas nécessaires à consacrer la seule décision judiciaire qui s'impose : une relaxe. Le procès à venir sera donc celui des méthodes de l'antiterrorisme et de ses manipulations. Et nous sommes prêts à déconstruire leur édifice de papier.»